



Amtsblattportal
Portail des feuilles officielles
Portale dei fogli ufficiali
Official Gazettes Portal

Publications du 21.11.2023

21.11.2023

Construction, territoire, énergie et transports.....2

Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire – Prolongement du toit du couvert, Anniviers

Titre du projet de construction

Prolongement du toit du couvert

Adresse du projet de construction

Lieu-dit "La Combaz"
3961 Ayer

Parcelle

Parcelle 3736, folio 13

Coordonnées

2'611'753 / 1'117'471

Zone

Zone d'habitations individuelles 0.30

Propriétaire foncier

Etienne Crettaz

Requérant

Etienne Crettaz

Auteur du projet

Kevin Epiney Architecte Sàrl
CHE-268.529.533
Route de Grimentz 32
3961 Vissoie

Dérogations

Publié en dérogation à l'art. 44 let. a) du RCCZ d'Ayer (pente du toit)

Moyen de droit / Consultation

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai de recours

Expiration du délai: 21.12.2023

Mise en consultation publique des plans

Mise en consultation publique des plans – Zones de dangers hydrologiques de la Navizence, Anniviers

Titre de la mise à enquête des plans

Zones de dangers hydrologiques de la Navizence

Description du projet

En application de l'article 16 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 et d'entente avec le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), l'Administration communale d'Anniviers met à l'enquête publique le projet de zones de dangers hydrologiques de la Navizence, établi par le bureau Idealp SA, compte tenu de la réalisation des mesures anticipées de protection sur la Commune d'Anniviers.

Moyen de droit / Consultation

Le dossier (plans, prescriptions et rapport technique) peut être consulté auprès du bureau communal de la Commune d'Anniviers aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques et oppositions motivées éventuelles doivent être déposées auprès de l'Administration communale, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai

Expiration du délai: 21.12.2023